

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenu du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LADIVA™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : Q74C-R0U9-H00H-H6XP

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide prêt à l'emploi  
Produit phytosanitaire

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

##### Importateur/Distributeur

Corteva Agriscience Belgium B.V.  
Rue Montoyer 25  
1000 Brussel  
BELGIUM

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS: +32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action des substances actives de ce produit est 4.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)

SPe3 Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de ré-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

duction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261 Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		<b>Intervention:</b> P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau pendant au moins 15 minutes. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N,N-Diméthyldécane-1- amide  
amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]  
Aminopyralid

### Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## LADIVA™

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Piclorame	1918-02-1 217-636-1	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	5,14
Aminopyralid	150114-71-9	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	3,38
Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000	1,05
N,N-Diméthyldécane-1- amide	14433-76-2 238-405-1 01-2119485027-36	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 40 - < 50
amides de coco, N- [(diméthylamino)-3 propyl]	68140-01-2 268-771-8 01-2119978216-29	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8 252-104-2		>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau durant au moins 15 minutes pendant que les habits contaminés sont enlevés. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent ou si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

préférablement auprès d'un ophtalmologiste.  
Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : | Eau pulvérisée<br>Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO2)   |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.<br>Jet d'eau à grand débit |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.<br>Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.<br>Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.<br>La distance de retour de flamme peut être considérable. |
| Produits de combustion dangereux                       | : | Oxydes de carbone<br>Oxydes d'azote (NOx)  |

### 5.3 Conseils aux pompiers

- |   |   |   |
|---|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.   |
| Méthodes spécifiques d'extinction                   | : | Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.<br>Évacuer la zone.<br>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.<br>Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.   |
| Information supplémentaire                          | : | Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.<br>Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.<br>Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.<br>Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.
- Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
- Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
- Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diato-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

mées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Eviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Défense de fumer. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.  
Oxydants forts

## LADIVA™

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

Explosifs  
Gaz

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
	VLE 8 hr	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL	
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
	TWA	10 ppm	Dow IHG	
	STEL	30 ppm	Dow IHG	
Piclorame	1918-02-1	VLE 8 hr	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
Propylèneglycol	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
	Remarques: Donnée non disponible			
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

		miques	
Remarques: Donnée non disponible			
Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
Remarques: Donnée non disponible			
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
Remarques: Donnée non disponible			
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	
Remarques: Donnée non disponible			
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	
Remarques: Donnée non disponible			
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
Remarques: Donnée non disponible			
Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
Remarques: Donnée non disponible			
Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
Remarques: Donnée non disponible			
Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
Remarques: Donnée non disponible			
Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	
Remarques: Donnée non disponible			
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	
Remarques: Donnée non disponible			
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Eau douce	19 mg/l
	Sédiment marin	1,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
Propylèneglycol	Eau douce	260 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

Eau de mer	26 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
Sédiment d'eau douce	572 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	57,2 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	50 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.  
Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : brun

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/ intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

## LADIVA<sup>TM</sup>

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

---

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93
pH	: 3,36 (22,2 °C) Concentration: 1,04 % Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: 28,8 mPa.s (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114  13,7 mPa.s (40 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: 0,946 g/mL (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 109
<b>9.2 Autres informations</b>	
Explosifs	: Méthode: Méthode U.E. A.14 Non explosif
Propriétés comburantes	: Méthode: Méthode U.E. A.21 pas de propriétés oxydantes
Auto-inflammation	: 239 °C Méthode: Méthode A15 de la CE
Tension superficielle	: 23,5 mN/m, Méthode A5 de la CE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 5,91 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 436  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **Piclorame:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre:  
Convulsions.  
  
DL50 (Rat, femelle): 4.012 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,035 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Aminopyralid:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir.  
D'après les données disponibles des effets narcotiques n'ont pas été observés.  
Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.  
  
CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### Méthyle d'halauxifène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,39 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

### N,N-Diméthyldécane-1- amide:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 - 5.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,551 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

### amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 1.000 mg/kg  
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,35 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses  
amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### Aminopyralid:

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
----------	---	-----------------------------

##### Méthyle d'halauxifène:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

##### N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation de la peau

##### amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:

Résultat	:	Provoque des brûlures.
----------	---	------------------------

##### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 492
Résultat	:	Corrosif
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### Aminopyralid:

Résultat	:	Corrosif
----------	---	----------

##### Méthyle d'halauxifène:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

### amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:

Résultat : Corrosif

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Type de Test : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### Piclorame:

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### Aminopyralid:

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### Méthyle d'halauxifène:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : humain  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

#### **Piclorame:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

#### **Aminopyralid:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

#### **N,N-Diméthyldécano-1- amide:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

#### **amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### Cancérogénicité

#### Composants:

#### **Piclorame:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Aminopyralid:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### Méthyle d'halauxifène:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).., Halauxifène., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### Piclorame:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation  
N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

##### Aminopyralid:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation  
N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

##### Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour la reproduction : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).., Halauxifène., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé毒 pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

##### N,N-Diméthylécane-1- amide:

Toxicité pour la reproduction : N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.  
- Evaluation

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.  
- Evaluation  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

- Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Système respiratoire  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Composants:

##### **Aminopyralid:**

- Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

- Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **N,N-Diméthyldécan-1- amide:**

- Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:**

- Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

- Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

- Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Piclorame:**

- Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Foie.  
Tractus gastro-intestinal.

## LADIVA™

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

---

### Aminopyralid:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Tractus gastro-intestinal.

### Méthyle d'halauxifène:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.  
Thyroïde.

### N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Yeux.  
Foie.  
Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

### amides de coco, N-[diméthylamino]-3 propyl]:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Remarques : Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

### Toxicité par aspiration

#### Composants:

##### Piclorame:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### Aminopyralid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### Méthyle d'halauxifène:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### N,N-Diméthyldécane-1- amide:

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### **amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:**

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)): 0,015 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
  
CE50r (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0,00817 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
  
NOEC (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0,00141 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

#### **Composants:**

#### **Piclorame:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 8,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 44,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): > 78,7 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 72 h
	CE50 ( <i>Lemna gibba</i> ): 102 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Type de Test: Inhibition de la croissance
	CE50r ( <i>Myriophyllum spicatum</i> (Myriophylle en épis)): 0,558 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
	NOEC ( <i>Myriophyllum spicatum</i> (Myriophylle en épis)): 0,0095 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: 0,55 mg/l Durée d'exposition: 70 jr Espèce: Truite Arc En Ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) Type de Test: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 6,79 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en statique
	LOEC: 13,5 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en statique
	NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): 9,57 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les organismes	: CL50: > 5.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

vivant dans le sol	Durée d'exposition: 14 jr Point final: survie Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)  DL50 par voie orale: > 74 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 jr Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Aminopyralid:

Toxicité pour les poissons	: Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).  CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Équivalente  CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): > 89 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (diatomée de l'espèce de la navicule): 18 mg/l Durée d'exposition: 72 h  CE50 (Lemma gibba): > 88 mg/l Durée d'exposition: 14 jr  CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,363 mg/l Durée d'exposition: 14 jr  NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0639 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
Toxicité pour les microorganismes	: (Bactérie): > 1.000 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,36 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 36 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Type de Test: Essai en dynamique
	NOEC: 0,1 mg/l Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 100 mg/l Espèce: puce d'eau Daphnia magna
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).  CL50 par voie alimentaire: > 5620 mg/kg par voie alimentaire. Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
	DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel. Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
	DL50 par voie orale: > 120 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)
	DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Truite Arc En Ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )): 2,01 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,12 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): > 3,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h  CE50r ( <i>Myriophyllum spicatum</i> (Myriophylle en épis)): 0,000056 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 14 jr Type de Test: Test de renouvellement statique  CE50r (Algues bleu-vert): > 3,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h  CE50r ( <i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau bossue)): > 2,27 mg/l Durée d'exposition: 7 jr  NOEC ( <i>Myriophyllum spicatum</i> (Myriophylle en épis)): 0,0000025 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 14 jr Type de Test: Test de renouvellement statique  CE50r ( <i>Navicula pelliculosa</i> (Diatomée d'eau douce)): 1,50 mg/l Durée d'exposition: 72 h  NOEC ( <i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau bossue)): 0,121 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10.000
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 981 mg/l Durée d'exposition: 1 jr
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,536 mg/l Durée d'exposition: 35 jr Espèce: <i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête) Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,484 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10.000
Toxicité pour les organismes	: CL50: > 1.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

vivant dans le sol	Durée d'exposition: 14 jr Point final: mortalité Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm Durée d'exposition: 5 jr Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Méthode: Autres lignes directrices
	CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm Durée d'exposition: 5 jr Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Méthode: Autres lignes directrices
	DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel. Point final: mortalité Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
	DL50 par contact: > 98,1 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité Espèce: Apis mellifera (abeilles)
	DL50 par voie orale: > 108 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14,8 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 16,06 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,28 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): < 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,36 mg/l Durée d'exposition: 72 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (Pseudomonas putida): 570 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.919 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (copépode Acartia tonsa): 2.070 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: ISO TC147/SC5/WG2

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 969 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les microorganismes

: CE10 (Pseudomonas putida): 4.168 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

## LADIVA™

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

---

LOEC: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Équivalente

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Équivalente

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **Piclorame:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 1,95 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse  
Dégradation par périodes de demi-vie (demi -vie): > 1,8 a (45 °C)  
pH: 5 - 9  
Méthode: Mesuré

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse directe)  
  
Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Concentration: 1.500.000 1/cm3  
Constante de vitesse: 8,5E-13 cm3/s

#### **Aminopyralid:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 19,5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse  
pH: 5 - 9  
Méthode: Stable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Type de Test: Hydrolyse  
pH: 5 - 9  
Méthode: Stable

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Concentration: 1.500.000 1/cm<sup>3</sup>  
Constante de vitesse: 1,6646E-12 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### Méthyle d'halauxifène:

Biodégradabilité : Type de Test: 02 consommation  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 38,68 %  
Durée d'exposition: 14 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

### N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 66,12 %  
Durée d'exposition: 11 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe  
Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

### amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : > 60 %  
Le temps d'incubation: 28 jr

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.  
Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Type de Test: aérobique  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Piclorame:**

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Facteur de bioconcentration (FBC): 0,54
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -1,92 Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **Aminopyralid:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	
		log Pow: -2,87 Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Durée d'exposition: 42 jr Température: 21,8 °C Concentration: 0,00194 mg/l Facteur de bioconcentration (FBC): 233
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,76 Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

##### **N,N-Diméthyldécane-1- amide:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,44 Méthode: Estimation Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
---------------------------------------	---	--

##### **amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Remarques: Aucune donnée trouvée.
---------------------------------------	---	-----------------------------------

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,01 Méthode: Mesuré Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
---------------------------------------	---	---

## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
-------------	------------------------------	--------------------------------	--

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Piclorame:**

Répartition entre les compartiments environnementaux	: Koc: 35 Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
Stabilité dans le sol	: Type de Test: dégradation aérobie Temps de dissipation: 167 - 513 h Méthode: Mesuré
	Type de Test: dégradation anaérobie Temps de dissipation: > 300 h Méthode: Mesuré

##### **Aminopyralid:**

Répartition entre les compartiments environnementaux	: Koc: 14 Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
--	---

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Répartition entre les compartiments environnementaux	: Koc: 5684 Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).
--	--

##### **N,N-Diméthyldécane-1- amide:**

Répartition entre les compartiments environnementaux	: Koc: 351 - 630 Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).
--	---

##### **amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:**

Répartition entre les compartiments environnementaux	: Remarques: Aucune donnée trouvée.
--	-------------------------------------

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux	: Koc: 0,28 Méthode: Estimation Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit. Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
--	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### **Piclorame:**

Evaluation

- : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

##### **Aminopyralid:**

Evaluation

- : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Evaluation

- : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

##### **N,N-Diméthyldécane-1- amide:**

Evaluation

- : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

##### **amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:**

Evaluation

- : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Evaluation

- : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

## LADIVA<sup>TM</sup>

Version 1.1 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 800080100905 Date de dernière parution: 02.09.2024  
Date de la première version publiée: 02.09.2024

---

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Composants:

##### **Piclorame:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

##### **Aminopyralid:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

##### **N,N-Diméthyldécane-1- amide:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

##### **amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl]:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 11/22/2010 KS 11/25/2010 LMK)  
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette

## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

quette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

<b>ADR</b>	:	UN 3082
<b>RID</b>	:	UN 3082
<b>IMDG</b>	:	UN 3082
<b>IATA</b>	:	UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Méthyle d'halauxifène, Piclorame)
<b>RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Méthyle d'halauxifène, Piclorame)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Halauxifen-methyl, Picloram)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Halauxifen-methyl, Picloram)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

### RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

### IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Remarques	:	Stowage category A

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

### RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

### IMDG

Polluant marin	:	oui(Halauxifen-methyl, Picloram)
----------------	---	----------------------------------

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Remarques

:  
Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 33629P/B

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources et références des informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

### Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
Dow IHG : Dow IHG  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
Dow IHG / STEL : Valeur limite à courte terme  
Dow IHG / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## LADIVA™

Version 1.1	Date de révision: 19.11.2024	Numéro de la FDS: 800080100905	Date de dernière parution: 02.09.2024 Date de la première version publiée: 02.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT SE 3	H335	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Code du produit: GF-4021

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR